

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 17 février 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	5

Date de la convocation
9 février 2022

Date d'affichage
21 février 2022

Objet de la Délibération

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

N°8.2022

Nombre de voix pour : 5
Nombre de voix contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, et le dix-sept février à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS, Président.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Philippe SIONNET

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2343-12 ;

Vu le budget primitif général 2021 du Sivom, voté par le Conseil Syndical le 24 mars 2021 ;

Vu les états préparatoires et les résultats d'exécution du budget 2021 ;

Le Conseil Syndical est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

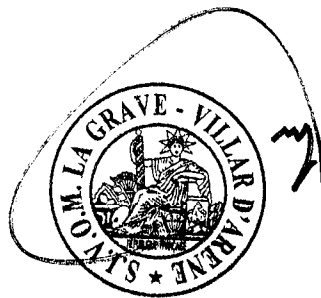
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Approuve et vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 dont la vue d'ensemble est jointe à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit,

Le Président,
Olivier FONS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20220217-8_2022-BF
Reçu le 22/02/2022
Publié le 22/02/2022